**REGLEMENT DES ETUDES ET DES EXAMENS**

**DE LA LICENCE DOUBLE CURSUS DROIT ET SCIENCES**

**(1ère, 2ème et 3ème années)**

(Paris 2/Paris 6)

*Adopté par le conseil d’administration en date du 17 octobre 2012*

*Modifié par le conseil des études et de la vie universitaire du 15 octobre 2013*

*Modifié par le conseil des études et de la vie universitaire du 30 juin 2015*

1. Le principe d’un double diplôme suppose une absence de compensation interdisciplinaire et exige que les UE « fondamentaux » de chaque discipline fassent l’objet d’une évaluation indépendante, et donc, en cas de moyenne insuffisante dans l’une des deux UE semestrielles, d’une absence de compensation entre les résultats de l’une et les résultats de l’autre.

La moyenne de chaque UE est établie sur 20 avec compensation à l’intérieur de l’UE. La moyenne générale sur 20 obtenue à l’année d’études est calculée à partir des moyennes des UE composant chaque année d’études.

Le contrôle des connaissances dans une discipline est régi par les règles en vigueur dans l’université où elle est enseignée pour les dispositions autres que celles prévues par le présent règlement.

2. Les matières des UE « fondamentaux » de sciences font l’objet de modalités d’évaluation précisées par chaque département de formation responsables de ces UE.

3. Les matières des UE « Fondamentaux » de droit faisant l’objet de travaux dirigés sont sanctionnées à la fois par le contrôle continu (50% en 1ère et 2e années, 1/3 en 3e année) et par une épreuve d’examen écrit de 3 heures à la fin de chaque semestre (pour 50% de la note en 1ère et 2e années, 2/3 en 3e année). Les matières ne faisant pas l’objet de travaux dirigés sont sanctionnées par une épreuve orale ou uneépreuveécrite de 1h30***.***

Les étudiants suivront l’enseignement d’anglais dans leur université d’origine.

Les points obtenus au titre des enseignements facultatifs s’ajoutent au total des points de l’UE à laquelle ils sont rattachés.

En première année de licence l’atelier de professionnalisation juridique peut donner lieu à l’attribution de deux points supplémentaires.

4. La session de rattrapage a lieu, dans chaque discipline, et pour les deux semestres de l’année, en septembre***/***octobre***.*** Lors de cette session, il n’y a pas de report du contrôle continu dans le calcul de la note : celui-ci se fait sur la base de la seule note obtenue à l’examen écrit ou oral.

Par dérogation à cette disposition, pour les matières composées uniquement de travaux dirigés et faisant l’objet uniquement de notes de contrôle continu, les notes de contrôle continu sont conservées.

Les points supplémentaires obtenus à la 1ère session au titre des enseignements facultatifs sont définitivement acquis, quels qu’ils soient. En cas d’échec à l’issue de la session de rattrapage, le redoublement n’est pas admis sauf cas de force majeure.

**Départ à l’étranger**

Le départ à l’étranger est obligatoire pour les étudiants admis à l’issue du L2 à la première session. Le départ à l’étranger s’effectue en troisième année soit sur un semestre soit sur l’année complète, selon les modalités du programme Erasmus.

Les étudiants qui doivent passer la seconde session ne partent pas à l’étranger. Ils effectueront l’intégralité de leur troisième année à Paris avec le double cursus prévu.

**Réorientation/Passerelles**

A la fin du premier semestre de la première année, l’étudiant pourra se réorienter vers la licence simple de droit ou la licence simple de sciences.

Jusqu’à la fin de la deuxième année, l’étudiant souhaitant renoncer à la double licence pour s’intégrer au cursus d’une seule des deux disciplines formant celle-ci, aura la possibilité de le faire si les résultats obtenus dans les fondamentaux de la discipline choisie sont égaux ousupérieurs à la moyenne.

En cas d'abandon du double cursus, l'étudiant qui choisit de s'inscrire en licence droit cursus classique alors qu'il n’a pas validé dans sa totalité la partie droit de la licence double cursus,  doit passer toutes les matières de la licence en droit cursus classique à l'exception des matières qu’il a déjà validées.

**LICENCE DOUBLE CURSUS DROIT ET SCIENCES - 1ère année**

**SEMESTRE 1**

**UEF1 Fondamentaux Sciences : 195 h**

- Des molécules aux organismes 60 h CM +TD+TP note/20

- Fondements en chimie 60 h CM +TD+TP note/20

- Méthodes mathématiques pour la Physique 60 h CM +TD+TP note/20

- Anglais 15h TD note/10

Moyenne UE/20

**UEF1 Fondamentaux Droit (12 semaines cours, 10 semaines de TD) : 195h**

- Droit civil (introduction générale au droit) 37h30 CM + 15h TD note/20

- Droit constitutionnel 37h30 CM + 15h TD note/20

- Introduction historique au droit 37h30 CM note/10

- Institutions judiciaires et administratives 37h30 CM note/10

- Anglais 15h TD note/10

**Enseignement facultatif (jusqu’à 3 points supplémentaires)**

 - Sport

Moyenne UE/20

**SEMESTRE II**

**UEF2 Fondamentaux Sciences**

- Unicité du Vivant 60 h CM +TD+TP note/20

- Calcul matriciel 60 h CM +TD+TP note/20

- Physique expérimentale 60 h CM +TD+TP note/20

- Anglais 15h TD note/10

 Moyenne UE/20

**UEF2 Fondamentaux Droit (11 ou 13 semaines de cours, 10 semaines de TD) : 195h**

- Droit civil (droit des personnes et des biens) 37h30 CM + 15h TD note/20

- Droit constitutionnel 37h30 CM + 15h TD note/20

- Relations internationales 37h30 CM note/10

- Science politique 37h30 CM note/10

- Anglais 15h TD CCAC/10

**Enseignement facultatif (jusqu’à 3 points supplémentaires)**

- Atelier de professionnalisation juridique (10 séances de TD d’1 h30)

 Moyenne UE/20

**Volume horaire par étudiant L1 : 780 heures + enseignements facultatifs**

**LICENCE DOUBLE CURSUS DROIT ET SCIENCES - 2ème année**

**SEMESTRE III**

**UEF3 Fondamentaux Sciences : 195 h**

*Parcours Chimie - Sciences du Vivant*

- Biochimie et régulation cellulaire 60 h CM +TD+TP note/20

- Chimie organique 60 h CM +TD+TP note/20

- Chimie des solutions 60 h CM +TD+TP note/20

- Anglais 15h TD note/10

Moyenne UE/20

*Parcours Mathématiques*

- Arithmétique 60 h CM +TD+TP note/20

- Programmation récursive 60 h CM +TD+TP note/20

- Modélisation des systèmes 60 h CM +TD+TP note/20

- Anglais 15h TD note/10

Moyenne UE/20

*Parcours Physique*

- Suites, séries et intégrales 60 h CM +TD+TP note/20

- Ondes mécaniques et lumineuses 60 h CM +TD+TP note/20

- Modélisation des systèmes 60 h CM +TD+TP note/20

- Anglais 15h TD note/10

Moyenne UE/20

**UEF3 Fondamentaux Droit (12 semaines cours + 10 semaines TD) : 195h**

- Droit civil (les obligations) 37h30 CM + 15h TD note/20

- Droit administratif 37h30 CM + 15h TDnote/20

- Droit pénal 37h30 CM note/10

- Droit des affaires 37h30 CM note/10

- Anglais 15h TD note/10

**Enseignement facultatif (jusqu’à 3 points supplémentaires)**

 - Sport

Moyenne UE/20

**SEMESTRE IV**

**UEF4 Fondamentaux Sciences : 195 h**

*Parcours Chimie - Sciences du Vivant*

- Génétique et ses bases moléculaires 60 h CM +TD+TP note/20

- Chimie inorganique 60 h CM +TD+TP note/20

- Physiologie cellulaire intégrée 60 h CM +TD+TP note/20

- Anglais 15h TD note/10

Moyenne UE/20

*Parcours Mathématiques*

- Suites, séries et intégrales 60 h CM +TD+TP note/20

- Structures discrètes 60 h CM +TD+TP note/20

- Probabilités élémentaires 60 h CM +TD+TP note/20

- Anglais 15h TD note/10

Moyenne UE/20

*Parcours Physique*

- Electromagnétisme et électrocinétique 60 h CM +TD+TP note/20

- Probabilités et statistiques 60 h CM +TD+TP note/20

- Matière et matériaux 60 h CM +TD+TP note/20

- Anglais 15h TD note/10

Moyenne UE/20

**UEF4 Fondamentaux Droit (13 semaines cours + 10 semaines TD) : 207h30**

- Droit civil (les obligations) 50h CM + 15h TDnote/20

- Droit administratif 37h30 CM + 15h TDnote/20

- Procédure pénale 37h30 CM note/10

- Principes généraux du droit européen 37h30 CM note/10

 ou

 Droit des affaires 2

- Anglais 15h TD note/10

**Enseignement facultatif (jusqu’à 3 points supplémentaires)**

- Atelier informatique

Moyenne UE/20

**Volume horaire par étudiant L2 : 792h30 + enseignements facultatifs**

**LICENCE DOUBLE CURSUS DROIT ET SCIENCES - 3ème année**

**SEMESTRE V**

**UEF5 Fondamentaux Sciences : 195h**

Contrat selon mention de licence choisie

Moyenne UE/20

**UEF5 fondamentaux Droit (12 semaines cours, 10 semaines TD) : 195h**

- Droit civil (droit contrats spéciaux) 37h30 CM + 15h TDnote /30

- Procédure civile 37h30 CM + 15h TDnote /30

- Droit des affaires I 37h30 CM note /10

- Droit de l’Union européenne I 37h30 CM note /10

 ou

 Droit international public I

 ou

 Droit du travail I (relations individuelles)

- Anglais 15h TDnote /10

**Enseignement facultatif (jusqu’à 3 points supplémentaires)**

 - Sport

Moyenne UE/20

ou semestre à l’étranger

**SEMESTRE VI**

**UEF6 Fondamentaux Sciences**

Contrat selon mention de licence choisie

Moyenne UE/20

**UEF6 fondamentaux Droit (13 semaines cours, 10 semaines TD) : 195h**

**-** Droit de l’Union européenne II 37h30 CM + 15h TDnote /30

- Droit civil (la famille) 37h30 CM + 15h TDnote /30

- Droit administratif des biens 37h30 CM note /10

 ou

 Droit des libertés fondamentales

- Droit des affaires II 37h30 CM note /10

 ou

 Droit du travail II (relations collectives)

- Anglais 15h TDnote /10 Moyenne UE/20

**Enseignement facultatif (Jusqu’à 3 points supplémentaires)**

- Atelier de professionnalisation juridique (1h30 TD/s.)

 Moyenne UE/20

ou semestre à l’étranger

**Volume horaire par étudiant L3 : 780 heures + enseignements facultatifs**